



ÖKK COMPENSA: LA BONNE PROTECTION CONTRE LA PERTE DE REVENU

REVENU GARANTI EN DEPIT D'UNE INCAPACITE DE TRAVAIL

Les frais de maladie et d'accident sont assurés. Mais qu'en est-il du revenu lorsque vous êtes subitement incapable de travailler? Avec ÖKK COMPENSA, vous optez pour une indemnité journalière appropriée.

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Vous recevez l'indemnité journalière en cas de maladie, d'accident et d'accouchement déjà à partir d'une incapacité de travail de 25%
- Les salariés comblent la différence jusqu'à concurrence du salaire brut
- Maintien de l'assurance en cas de chômage
- Adaptation au renchérissement possible
- Possibilité en plus pour les indépendants d'assurer les frais de production
- Mêmes primes pour les femmes et pour les hommes
- Rabais en cas de non-recours aux prestations – vous recevez un rabais de prime si vous ne bénéficiiez d'aucune prestation d'ÖKK COMPENSA

ÖKK COMPENSA

- Oui, envoyez-moi une offre. Oui, conseillez-moi. Veuillez me contacter.

1. Données personnelles

Nom: _____ E-mail: _____
 Prénom: _____ Téléphone (où vous joindre en journée): _____
 Rue, n°: _____ Date de naissance: _____
 NPA, lieu de domicile: _____ Nationalité: _____

2. Durée souhaitée de versement des prestations

En cas d'incapacité de travail, j'aimerais recevoir des indemnités journalières pendant 365 jours 730 jours

3. Délai d'attente souhaité

Plus le délai d'attente avant le versement des premières indemnités journalières est long, plus votre prime sera modique.
 0 1 3 7 14 21 30 60 90 120 150 180 270 365 jours

4. Couverture souhaitée

En cas de maladie (accouchement inclus) En cas d'accident En cas de maladie **et** d'accident

5. Somme d'assurance souhaitée

<input type="checkbox"/> Salarié(e) Par mois: CHF: _____ Uniquement la partie du salaire qui n'est pas couverte par l'employeur en cas d'incapacité de travail	<input type="checkbox"/> Femme ou homme au foyer <input type="checkbox"/> Personne en formation Par mois: CHF: _____ Au max. CHF 70.- par jour* <small>*Sous réserve de l'adaptation de la rente simple maximale annuelle de l'AVS</small>	<input type="checkbox"/> Indépendant(e) Perte de gain Par mois: CHF: _____ Au max. CHF 548.- par jour Coûts d'exploitation (frais fixes tels que loyer, voiture, assurances, etc.) Par an CHF: _____
--	--	---

Personne n'est à l'abri

Que vous soyez salarié(e), indépendant(e), que vous teniez votre ménage ou que vous suiviez une formation, il peut arriver que vous soyez subitement incapable de travailler pour quelques jours ou durant des semaines. La perte de salaire ou des diminutions de salaire en sont la conséquence fâcheuse. ÖKK COMPENSA est la solution simple et sûre permettant de compenser des déficits de ce genre.

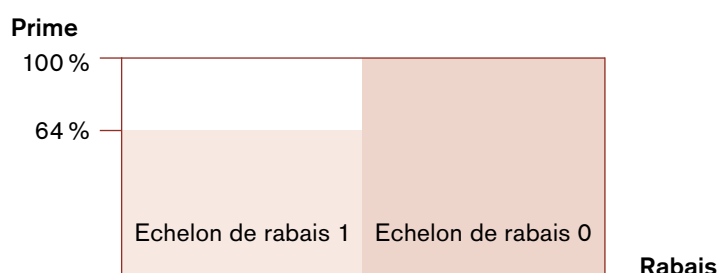
ÖKK COMPENSA PROTÈGE MIEUX

Pour les cas de maladie et d'accidents, l'indemnité journalière assurée est versée respectivement pendant 730 ou 365 jours. Une maladie ou les suites d'un accident sont considérées comme un nouveau cas d'assurance si, depuis le dernier recours aux prestations, la personne assurée était de nouveau apte à travailler pendant 12 mois sans interruption.

ÖKK COMPENSA est particulièrement avantageuse pour les mères: après trois années d'assurance entières, la durée maximale des prestations en cas de maternité est doublée.

DES ÉCONOMIES GRÂCE AU RABAIS DE NON-RECOURS AUX PRESTATIONS

ÖKK vous accorde un rabais de non-recours aux prestations sur ÖKK COMPENSA. Cela signifie que si vous n'avez pas besoin des prestations de votre assurance ÖKK COMPENSA pendant trois ans, vous avez droit à un rabais de 36 % sur les primes. Le rabais est supprimé lorsque vous devez à nouveau recourir aux prestations.



*Est réputée période d'observation la période allant respectivement du 1^{er} septembre ou du début d'assurance au 31 août suivant.

Attendez davantage

Le contact personnel avec nos clientes et nos clients est essentiel pour nous. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller et vous présenter notre vaste palette de produits. Nous recherchons ensemble la solution qui sera la meilleure pour vous et vous prêtons main-forte lorsque votre situation se modifie.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous appeler. Au numéro de téléphone 0800 838 000, une collaboratrice ou un collaborateur de ÖKK se tient toujours à votre service. Nous avons aussi de nombreuses prestations de services avantageuses pour vous sur Internet. Sous www.oekk.ch, vous trouverez tout simplement des réponses et des possibilités se rapportant à votre assurance.

AVEC ÖKK, LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

0800 838 000

OFFRE EN LIGNE

www.oekk.ch

MAIL

info@oekk.ch

ÖKK



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



ÖKK
Bahnhofstrasse 9
7302 Landquart